

# PARTI DEMOCRATE SOCIALISTE SUISSE

## Programme Général

approuvé par le Congrès ouvrier suisse

du 21 octobre 1888 à Berne

(Traduction)

### Considérants.

a) *Au point de vue formel:*

1. Ensuite de la politique réactionnaire du Conseil fédéral, et surtout des persécutions politico-policières dirigées contre la démocratie sociale, le moment est venu où les citoyens suisses, d'opinion démocrate-socialiste, doivent fortement s'unir pour former un parti bien constitué.

2. Ce parti doit employer toute son activité pour arriver à la réalisation du but de la **démocratie** sociale dont il accepte pleinement les principes; néanmoins, il appuyera aussi tout moyen d'améliorer le sort de la classe ouvrière et des petits agriculteurs sous le régime du système social actuel, en tant que ce moyen ne soit pas opposé aux principes démocrates socialistes.

1

3. Les conditions politiques d'une organisation démocrate-socialiste de notre vie publique suisse, sont

a) le vrai Etat démocratique; c'est-à-dire l'abolition des différences électorales, c'est-à-dire l'achèvement de la vraie Union suisse, avec des garanties démocratiques contre une omnipotence fatale des autorités fédérales; c) une instruction publique répondant aux vues de la science actuelle, ainsi que le renvoi définitif de toute culture religieuse dans la vie privée.

4. Au point de vue économique, les conditions actuelles les plus favorables à la réalisation du but socialiste, sont: l'organisation de toute activité économique nationale par le peuple, c'est-à-dire la nationalisation (le monopole de l'Etat).

5. L'exploitation monopolisée par l'Etat (respectivement **par la Commune**), **comprenant naturellement le retour de tous les moyens et instruments de production à la propriété publique, ne doit pas se faire en faveur de quelque classe privilégiée**, mais au profit égal de tous les citoyens.

6. La nationalisation de l'activité économique de notre pays ne peut se faire que successivement, d'après une étude approfondie des circonstances et d'un plan d'exécution bien réfléchi.

7. Le «Droit au Travail» doit être reconnu pour tous et comme la base de l'existence à chaque citoyen; enfin d'arriver à la vraie organisation socialiste et nationale du travail, duquel nul ne pourra être exclu.

8. Les revendications socialistes ne veulent pas les privilèges d'un état ou d'une classe, mais au contraire l'abolition du régime des classes privilégiées par l'institution d'une société reposant sur le principe de la solidarité générale de tous les membres.

b) *Au point de vue matériel.*

9. L'ordre social actuel est la cause de la servitude de la grande masse du peuple et des conditions insuffisantes pour le développement complet de sa vie.

10. Le système actuel du *travail salarié* est la cause principale de la servitude et des conditions de vie insuffisantes du peuple; elle ne peut être écartée que par le *travail libre* organisé selon les principes du socialisme.

11. Le système actuel du travail salarié ne profite guère à ceux qui, par leurs travaux, créent presque tous les biens et valeurs, car ils n'en ont que la plus petite partie. Il a pour conséquence que chaque progrès, en moyens de productions, inventions ou améliorations de machines, au lieu de profiter au travailleur, tue la main-d'œuvre amoindrit la paie et diminue l'occasion de trouver du travail.

12. Aujourd'hui déjà les moyens actuels de production ne peuvent plus être complètement utilisés, et cela depuis longtemps; mais l'intérêt privé de leurs propriétaires demande au contraire, tantôt plus

tantôt moins, une restriction artificielle de la production, pendant que la grande masse du peuple est toujours exposée à toutes sortes de privations.

13. La force de production actuelle a atteint une puissance auparavant inouïe, qui grandit encore tous les jours (grâce aux perfectionnements et à la multiplication constante des machines; grâce à l'accaparement de plus en plus complet des forces de la nature mises au service de l'homme; aux nouvelles découvertes de puissantes sources **de produits naturels**, dont l'utilisation est rendue facile par la force des moyens de transport; à la grande division du travail et aux

forces motrices considérables mises à sa disposition), de telle façon qu'il peut être créé assez et plus qu'assez de biens qu'il n'en faut pour le bien-être *general* et, eela sitôt que l'intérêt de tous et non plus celui de quelques-uns réglera la production et la distribution des biens, d'après un plan bien ordonné; mais il faut pour cela que les moyens de production appartiennent à tous dans l'intérêt de la société.

14. La lutte économique de tous contre tous s'aggravant tous les jours, chacun est forcé de chercher son avantage personnel dans des mesures toujours croissantes et d'y vouer ses meilleures forces. Cela ne répond plus aux vues morales actuelles et apparaît comme le plus grand obstacle au développement moral de l'humanité.

Se basant sur ces considérations, le Congrès ouvrier suisse a décidé la formation d'un parti («Démocrate socialiste suisse» avec le but suivant:

### **Programme politique.**

1. Développement de la Démocratie.
2. Développement des Etats par leur réunion (Unitarisme).
3. Instruction publique et gratuite répondant sans réserve aux vues de la science actuelle, et renvoi de tout culte dans la vie privée.

### **Programme économique.**

1. Nationalisation successive du commerce, des moyens de transport, de l'industrie et de l'agriculture (monopole et exploitation par l'Etat ou les Communes) suivant le principe fondamental que le produit, après déduction faite des frais d'exploitation et d'un montant remplaçant les impôts, pour l'entretien des services publics (écoles, justice, administration, soins aux malades, entretien des invalides et des vieillards, militaire, etc..) soit distribué équitablement et dans les mêmes proportions à tous les citoyens participant au travail national.  
A ce sujet s'impose en premier lieu la création d'une Commission permanente pour la législation économique, qui aurait à examiner les questions y relatives, à rechercher les meilleurs moyens pour l'exécution des diverses nationalisations et à les présenter à l'Assemblée fédérale.  
Les membres de cette Commission sont nommés par le peuple. Ils sont payés par la Confédération et doivent sacrifier toute leur activité à cette tâche.
2. Le "droit au Travail" doit être reconnu par la Constitution à tous les citoyens; les autorités seront tenues de l'observer de façon à ce que chacun puisse trouver, sur sa demande et dans la mesure de ses forces, de l'occupation bien rétribuée, soit de l'Etat, de la Commune ou des particuliers.

### **Publié par le Comité du Parti démocrate socialiste suisse.**

Berne, 9 janvier 1889.

Le Président: A. REICHEL.

Le Secrétaire: STECK.

### **Programme de travail.**

1. Propagande énergique pour le Parti et ses principes.
2. Referendum obligatoire et droit d'initiative. Election du Conseil fédéral par le peuple.  
Renforcement des garanties constitutionnelles des droits et libertés personnelles des citoyens.

3. Droit pénal uniforme.
4. Suppression de la police politique.
5. Représentation proportionnelle.
6. Instruction publique gratuite, laïque et obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans révolus, avec secours aux élèves indigents. Ecoles complémentaires obligatoires. Gratuité du matériel scolaire. Bourses et places gratuites pour les élèves indigents mais capables qui veulent suivre les écoles moyennes et supérieures. Loi se basant sur l'article 27 de la Constitution.
7. Appui de tous les travaux législatifs concernant la protection des ouvriers; appui de toutes les revendications tendant à l'amélioration du sort du peuple, dans les limites de l'ordre social actuel, en observant toujours que leur caractère n'est que celui de palliatifs temporaires, appliqués à des situations devenues intolérables; par exemple: loi fédérale sur l'industrie, assurance générale obligatoire contre la maladie et les accidents, réforme des impôts, soins gratuits aux malades, etc. Minimum de salaire dans les travaux publics, journée de 8 heures pour les femmes également, réglementation du travail dans les prisons.
8. Rachat des chemins de fer, monopole des banques et billets, nationalisation du commerce des céréales, monopole des allumettes, emploi de l'excédant des recettes à soulager le peuple ouvrier des villes et de la campagne.